



**DECISION DE DELEGATION DE COMPETENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTERE DE LA FEDERATION
WALLONIE-BRUXELLES**

NUMERO UNIQUE D'IDENTIFICATION : AD-AGC-1151

I. Cadre de la décision

Mentionnez la ou les disposition(s) en vertu de laquelle / desquelles la délégation est donnée.

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française (*Précisez les articles justifiant la décision*) :

- Article 2
- Article 45, §1^{er}
- Article 87, alinéa 1^{er}, 5^o

Autre(s) texte(s) juridique(s) (*Précisez les articles justifiant la décision*) :

Acte de délégation préalable (*Si la délégation est donnée en vertu d'un acte de délégation préalable, indiquer les références de celui-ci ainsi que les dispositions qui autorisent une délégation en cascade*) :

II. Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Administration générale de la Culture – Service général de l'Audiovisuel et des Médias
- Rang et/ou fonction : Rang 15 – Directrice générale adjointe
- Nom et prénom : BRUNFAUT Jeanne

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Administration générale de la Culture – Service général de l'Audiovisuel et des Médias – Direction des Médias et de l'Aide à la Presse
- Rang et/ou fonction : Rang 12 – Directeur
- Nom et prénom : MULATIN Thibault

III. Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez-la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

*Afin de ne pas laisser de place à l'interprétation, privilégiez le copier-coller de la disposition de l'arrêté que vous souhaitez subdéléguer. Distinguez aussi chaque compétence selon qu'elle a des effets **internes** (tableau 1) ou **externes** (tableau 2), c'est-à-dire qu'elle affecte les tiers à l'administration.*

TABLEAU 1 : compétences à effets internes

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet INTERNE
/	/

TABLEAU 2 : compétences à effets externes (affectent les tiers)

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet EXTERNE
Article 45, §1 ^{er} , 1 ^o	<p>Valider la correspondance concernant les actes ordinaires d'instruction, les demandes de renseignements, les lettres de rappel et les bulletins ou lettres de transmission dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - signer la correspondance relative à la contribution annuelle des éditeurs et distributeurs de services à la production audiovisuelle et aux informations à transmettre ; - signer la correspondance relative à la collaboration entre l'Administration et le Conseil supérieur de l'Audiovisuel dans le cadre de l'application du décret « SMA » dont, notamment : <ul style="list-style-type: none"> o adresser au CSA les informations et rapports d'évaluation des comités d'accompagnement sur la contribution à la production audiovisuelle ; o établir les fiches attestant de la compatibilité technique des modifications proposées dans le cadre des optimisations des fréquences ; o répondre aux requêtes du Collège d'autorisation et de contrôle relatives à des demandes de fréquences temporaires ; - répondre aux courriers de l'Institut belge des Postes et Télécommunications relatifs à des demandes de coordination ; - diligenter les demandes de coordination de la Communauté française ; - signer la correspondance relative à la gestion des fréquences ; - signer la correspondance relative à la gestion du Fonds d'aide à la création radiophonique et du Fonds pour la transition numérique ; - signer la correspondance relative à l'octroi et au suivi des subventions à charge de la DO 25 et d'autres DO du budget des dépenses dont l'imputation est confiée au Service général de l'Audiovisuel et des Médias ; - signer la correspondance relative aux aides en matériel et aux aides à l'emploi pour les ateliers. <p>Signer la correspondance relative aux indemnités de présence, indemnités de lecture et frais de déplacement des membres des commissions d'avis du secteur audiovisuel.</p>
Article 87, alinéa 1 ^{er} , 5 ^o	Adopter tout acte relatif à la coordination des fréquences conformément aux accords de Genève de 1984 pour la FM et de 2006 pour le DVB-T et la DAB-T.

IV. Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

En cas d'absence du subdélégué, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- Entité :
- Rang et/ou fonction :
- Nom et prénom :
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et du suppléant n°1, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°2 :

- Entité :
- Rang et/ou fonction :
- Nom et prénom :
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°3 :

- Entité :
- Rang et/ou fonction :
- Nom et prénom :
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et des suppléants n°1, n°2 et n°3, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°4 :

- Entité :
- Rang et/ou fonction :
- Nom et prénom :
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

V. Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence

Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.

VI. Durée de la délégation

A défaut de préciser la date d'entrée en vigueur de l'acte de subdélégation, celui-ci sera réputé entré en vigueur à dater de sa publication au Moniteur belge et/ou sur le site « Gallilex ».

- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin :

Date et signature de l'autorité délégataire	28 février 2024 Jeanne BRUNFAUT
Date et signature du subdélégataire	29 février 2024 Thibault MULATIN
Date et signature du suppléant n°1	
Date et signature du suppléant n°2	
Date et signature du suppléant n°3	
Date et signature du suppléant n°4	